

AR Prefecture

046-214601304-20240226-D_2024_04-DE
Reçu le 01/03/2024

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ

COMMUNE DE GREZELS
Séance du 26 février 2024

Date de la convocation: 20/02/2024

Présents : 7

Quorum atteint : oui

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Représentés : Christine COGNÉ par Sébastien PEREZ, Valérie JAMPIERRE par Serge LEVERGEOIS

Excusés : Quentin FOURNIÉ

Absents : Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: Modification du référent environnement SYDED - D_2024_04

Depuis sa création en 1996, le SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », Eau Potable », « Assainissement » et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le maire rappelle au conseil que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif.

Pour mémoire, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...),
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...)
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

Monsieur le maire précise que M. Arnaud JAECKEL, désigné en 2020, n'est plus disponible pour assumer cette mission. Il convient donc de désigner une nouvelle personne. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Monsieur le maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Serge LEVERGEOIS se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de désigner : Serge LEVERGEOIS comme référent « environnement » SYDED de la commune.
- autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître la présente décision au SYDED.

AR Prefecture
Le maire de GREZELS, Sébastien PEREZ
046-214601304-20240226-D_2024_04-DE
Reçu le 01/03/2024
Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 1^{er} / 03 / 2024
et publié ou notifié
le 1^{er} / 03 / 2024

